



Imposition de travail de nuit pour une augmentation du taux horaire à moi uniquement

Par **Tristan84000**, le **06/06/2019** à **19:15**

Bonjour,

je suis actuellement étudiant salarié au sein d'un restaurant mc Donald, j'y travail 12h par semaine la plupart de l'année mais je souhaitais augmenter mon taux horaire pour l'été en 30h par semaine, cependant l'assistant de direction du restaurant qui s'occupe également des plannings et du recrutement n'acceptais qu'a condition que je participe à 2 fermetures du restaurant ce qui implique du travail de nuit, sachant qu'actuellement je travail le samedi et dimanche matin/journée et vendredi en soirée 22h30 maximum, j'ai refusais ne souhaitant pas faire ces fermetures mais j'ai appris par la suite qu'il a accepté d'augmentais le contrat d'autres de mes collègues sans leur imposer ces conditions et qu'il a recruté 8 nouveaux employés.

Je suis donc revenu vers lui et il m'a affirmé qu'il était dans son droit, j'ai pourtant vraiment l'impression d'avoir été victime de discrimination et je voudrais donc savoir si il y des textes de loi ou des jurisprudences condamnant ce genre de comportement ?
Merci d'avance.